

Évreux, le 29 avril 2026,

Monsieur le Président,

Le DUERP du SIP de Vernon dans son organisation actuelle fait apparaître des risques professionnels liés à la non-accessibilité des locaux aux PMR ; à la manutention manuelle de charges, avec l'installation sur plusieurs sites, ou au sentiment d'isolement au travail.

Ces risques, nous le reverrons aujourd'hui à l'étude des documents, ne nous semblent pas appelés à disparaître avec la réinstallation du SIP sur le site de l'école Jules Ferry. C'est une occasion manquée. Cette réinstallation aurait pu permettre de repartir de zéro pour prendre en compte les risques identifiés et les faire cesser. C'est dommage, et dommageable, pour les agent-e-s et pour notre administration. Ça aurait pu être l'occasion d'être exemplaire. Exemplaire dans les conditions de travail des agent-e-s. Exemplaire pour l'accueil des usagers. Exemplaire pour démontrer la résilience de notre administration et la résilience de l'État après cette attaque symbolique.

Nous entendons la contrainte budgétaire. Pourtant, le DGA précédent, que nous avons rencontré le 27 novembre 2023, s'était engagé, sur les fonds exceptionnels de la DG, à mettre les moyens financiers, car, je le cite « *les habitants ont besoin de service public* » et que la « *sécurité est un sujet fondamental à prendre en compte dans la réinstallation* ».

Ainsi, concernant les documents fournis et notre séance du jour, nous regrettons que le sujet de la réinstallation du SIP de Vernon ne soit présenté que pour information seulement. D'autant, que de par son importance et le nombre d'agent-e-s concerné-e-s, ce projet doit être présenté en CSAL tel que prévu aux termes du 2° de l'article R253-1 du Code général de la fonction publique¹ qui précise que « *Le comité social d'administration est saisi pour avis des projets d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service mentionné au 1° du présent article* » c'est-à-dire à ceux « *relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services* ».

Ainsi, nous demandons à ce que le projet de réinstallation du SIP de Vernon soit présenté, et pour avis, lors d'une prochaine séance du CSAL de l'Eure.

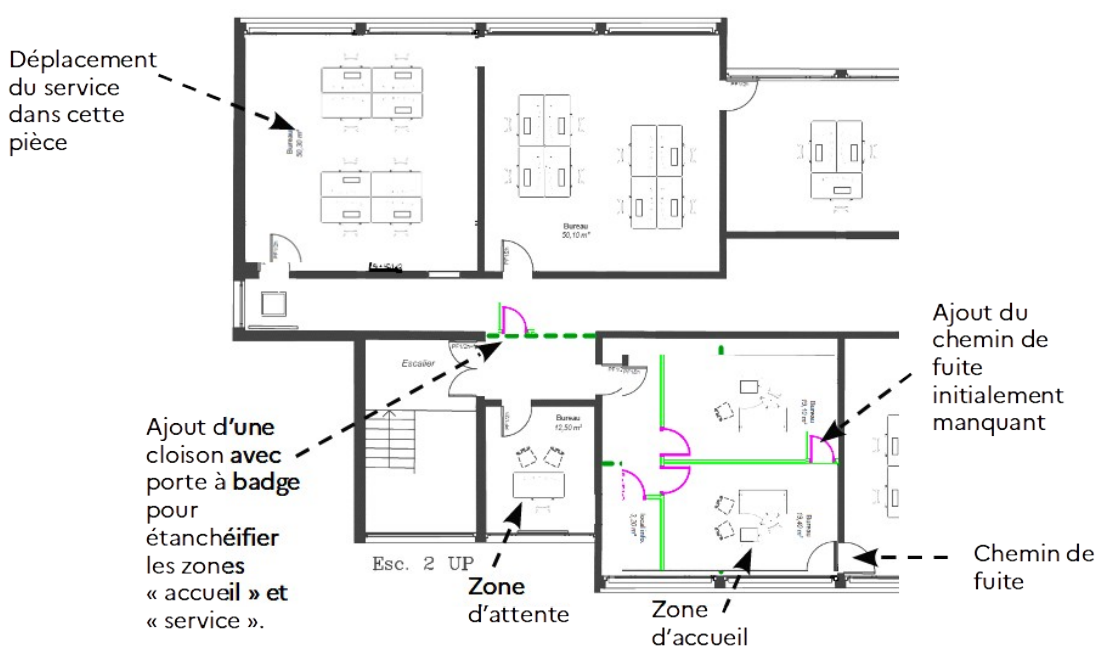
Concernant les documents et le projet présentés ce jour.

Tout d'abord, concernant le projet de réorganisation de l'accueil au RDC, deux problèmes

¹ https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000051968639/2026-04-27

apparaissent. Le premier concerne la suppression envisagée du point d'eau. Cela n'est pas souhaité par les agent.e.s, ni souhaitable pour des questions évidentes d'hygiène à l'accueil. Nous demandons donc le maintien du point d'eau sanitaire. Le second concerne le percement de l'accès à l'étage et plus largement la question de l'amiante. La cage d'escalier étant amiantée, nous demandons la plus grande vigilance, tout comme pour les travaux qui seront réalisés par l'équipe technique sur les sanitaires amiantés de l'étage.

Ensuite, toujours concernant l'étage et l'organisation de l'accueil présentée, nous demandons que la proposition formulée par Solidaires Finances Publiques lors de la visite de l'école Jules Ferry du 16 octobre 2025 soit sérieusement étudiée. Cette proposition, recopiée ci-après et qui avait pourtant retenu l'intérêt du responsable du service Immobilier, Logistique, Courrier reconnaissant que c'était une bonne idée – c'est dire ! – permet une vraie séparation des parties accueil et gestion et ainsi d'assurer l'étanchéité entre ces zones.



Enfin, le reclassement en 4^e catégorie paraît sous-dimensionné. En effet, l'article R143-19 du Code de la construction et de l'habitation dispose que le classement est établi d'après l'effectif du public et du personnel. Or, entre les 251 élèves et 13 à 14 enseignantes de l'école Jules Ferry (données de l'EN²) auquel il convient d'ajouter nos 34 ou 35 agent.e.s ainsi que les usagers, il apparaît que la barre des 300 personnes caractérisant les ERP 4 est dépassée.

La réinstallation du SIP de Vernon est un projet important et emblématique pour notre Direction. Symbole de notre administration, il dépasse les seules considérations techniques. Néanmoins, ces considérations étant l'objet de notre séance il convient qu'elles traduisent une vraie ambition collective.

Les représentant.e.s de **Solidaires Finances Publiques** au CSAL-FS de l'Eure

² https://data.education.gouv.fr/explore/assets/fr-en-ecoles-effectifs-nb_classes/view/?page=1&refine=departement%3AEURE&refine=denomination_principale%3AEcole+ELEMENTAIRE+PUBLIQUE&refine=patronyme%3AJULES+FERRY&refine=code_postal%3A27950